

Depuis plusieurs mois, la presse fait état d'un manque d'agents de sécurité en France avec en toile de fond un important besoin de ce type de personnel pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024. À moins d'un an de cette échéance, comment l'emploi dans le secteur s'adapte-t-il en Île-de-France ?

■ Une concentration des effectifs au centre de la région

Le secteur de la sécurité privée emploie près de 85 700 salariés, soit 1,7 % des effectifs salariés du secteur privé d'Île-de-France. La région parisienne totalise à elle-seule 42,9 % des effectifs nationaux dans ce secteur.

Les établissements de rattachement des salariés sont majoritairement situés en Seine-Saint-Denis (23,8 %) et représentent 26,6 % de l'emploi total de la région. Si l'on ajoute Paris, ce sont près de 46,6 % des emplois du secteur qui se situent au centre de la région. L'emploi se concentre principalement dans les entreprises de plus de 250 salariés qui regroupent 58,1 % des effectifs régionaux.

■ Un secteur en forte expansion

Ce secteur a connu une faible croissance de son nombre de salariés entre 2016 et 2019 puis la crise sanitaire l'a impacté négativement en lui faisant atteindre un point bas début 2021. Depuis, la sécurité privée affiche une progression importante du nombre de salariés, bien au-delà des niveaux d'avant crise. Sur un an, les effectifs progressent de 2,6 % et évoluent sur des niveaux records. L'emploi affiche des hausses importantes dans trois départements : la Seine-Saint-Denis (+ 11,9 %), les Hauts-de-Seine (+ 5,6 %) et Paris (+ 4,2 %).

Le SMPT (Salaire moyen par tête) s'établit à 2 006 € brut mensuel, en progression de 6,3 % sur un an. Cette hausse importante découle des fortes augmentations négociées au niveau de la branche pour l'année 2023. La progression de l'emploi et des salaires conduit logiquement à une forte progression de la masse salariale sur le secteur (+ 7,9 % sur un an cumulé).

■ Un recours plus important aux CDD inférieurs à un mois

Les neuf premiers mois de l'année 2023 montrent une dynamique de l'embauche par rapport aux neuf premiers mois de 2022, portée par une hausse de 18,3 % des DPAE en CDD de moins d'un mois. L'utilisation de ce type de contrat est également bien supérieure à ce qu'il se passait avant crise (+ 52,8 % sur cinq ans). Les embauches en CDI sont également plus nombreuses avec une hausse de 7,2 % sur les neuf premiers mois de l'année 2023. Cette hausse peut traduire aussi bien une augmentation du nombre de postes qu'une progression de la mobilité professionnelle externe dans le secteur. Enfin, les CDD de plus d'un mois stagnent.

— À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé. Elles sont non désaisonnalisées. Le champ de l'étude a été délimité par rapport à la définition de la nomenclature NAF : 8010Z - Activités de sécurité privée. Cette classe comprend la prestation d'un ou de plusieurs des services suivants : services de garde et de patrouille, services de transports de fonds, de reçus ou d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens pendant le transport.

Fluctuation des effectifs salariés



Source : Urssaf

Masses salariales, effectifs, établissements dans la sécurité privée

	À fin 3 ^e trim. 2022	Évolution 3T22 / 3T21 ⁽²⁾	Évolution 3T22 / 3T17 ⁽²⁾
Masse salariale ⁽¹⁾	2 011	7,9 %	19,8 %
Effectifs	85 697	2,6 %	10,6 %
Établissements ⁽³⁾	1 634	1,4 %	6,7 %

⁽¹⁾ en millions d'euros.

⁽²⁾ comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale et le SMPT.

⁽³⁾ nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Source : Urssaf

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

	CDI	CDD Longs	CDD Courts
Sécurité Privée	37,7	13,2	170,0
Poids Hébergement	17,1 %	6,0 %	77,0 %
Poids du Secteur Privé	18,4 %	10,4 %	71,2 %

Source : Urssaf